

Le 13 octobre 2020

Stève GAUDIN, Frédéric GAYSSOT, Cédric BURNEL, Muriel LAGEISTE
Représentants FNEC-FP FO au CHSCT-D

à Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Education nationale
DSDEN, Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9

Objet : Procédure d'alerte – zéolite d'argent, zéolite de cuivre

Monsieur le directeur académique,

En amont du CHSCT du 10 septembre dernier nous vous interrogeons notamment sur la toxicité des masques fournis par le ministère : « *Les masques réutilisables fournis, de marque DIM, sont traités à la zéolite d'argent et à la zéolite de cuivre. Quelles pourraient être les conséquences sur la santé des personnels exposés à ces substances ?* »

Lors de la réunion, pour seule réponse concernant cette toxicité, vous nous avez affirmé que ce masque, que vous ne portiez pas vous-même, était « *utilisé par des médecins* », sans plus de précision. Le médecin conseiller technique indiquait quant à elle que cette toxicité concernait principalement l'infiltration.

Nous sommes saisis par plusieurs agents qui s'inquiètent de cette toxicité au regard des études existantes et de l'émoi qu'elle suscite aujourd'hui.

Par ailleurs, une livraison de nouveaux masques de même type pour les périodes 2 et 3 est en cours.

Voici l'extrait d'un article paru sur le site Web Reporterre : « *Le risque de porter ces masques n'est pas inexistant, explique à Reporterre Astrid Avellan, chercheur spécialiste en nanotechnologies à The University de Aveiro, au Portugal. Les ions argents sont en général plus toxiques que les équivalents nanoparticules d'argent métallique. Par ailleurs, on a ici un haut niveau d'exposition, très "intime" avec une durée de contact et d'inhalation longue (8 heures quotidiennes) et chronique (quasi tous les jours de la semaine).* »

Le journal "Nouvel Observateur" rapporte aujourd'hui : « *Dans le même sens, une étude menée par l'Université de Rouen indique que « l'argent ionique est, selon certains auteurs, excrété dans les urines en deux à cinq jours, alors que*

FNEC FP 53
FO

Union
Départementale des
syndicats FORCE
OUVRIERE de la
Mayenne

**10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex**

Tél. : 02.43.53.42.26

@ : fnec.fp.53@laposte.net

d'autres chercheurs montrent une bio-accumulation de granules métalliques dans différents organes : le foie, les reins, l'intestin, les glandes surrénales et, dans de rares cas, la moelle épinière »

Nous pouvons également vous citer l'agence européenne des produits chimiques, qui décrit la zéolithe d'argent comme « *très toxique pour les organismes aquatiques* » et entraînant « *des effets néfastes à long terme susceptibles de nuire à la fertilité* ».

En plus d'être inefficace, ces masques en tissu seraient-ils dangereux ?

Pour mémoire, la délégation de notre organisation présente au CHSCT du 10 septembre avait fait remarquer que plusieurs ARS indiquaient clairement que les masques de marque DIM étaient inefficaces. Avant une énième mise à jour du protocole sanitaire les ARS considéraient « cas contact » un agent qui portait ce type de masque en tissu. L'ARS de Bretagne précisait même : « *Dans les établissements d'enseignement primaire, **le port des masques en tissu par les adultes est une protection insuffisante.** Les enseignants seront considérés comme « contacts à risque » si un enfant de leur classe est testé positif au Covid-19. L'ensemble des enfants d'une classe sera considéré comme contact à risque si un enseignant est testé positif au Covid* »

Nous vous rappelons que notre organisation demande toujours que l'ensemble des personnels, en particulier les plus vulnérables aient à leur disposition des masques FFP2 et que l'ensemble des personnels soient équipés en masques chirurgicaux, en quantité suffisante pour l'année.

Nous vous rappelons également que le CHSCT départemental avait exprimé plusieurs avis en ce sens, le 4 mai dernier (pièce jointe).

Monsieur le directeur académique, nous vous alertons de cette situation et nous vous demandons, dans l'attente d'informations scientifiques précises sur les propriétés de ces substances, de tout mettre en œuvre pour protéger nos collègues avec la fourniture de masques FFP2 et chirurgicaux en quantité suffisante. Chaque agent doit pouvoir disposer de ce type de matériel dans les établissements et services.

Même si cette question ne relève pas de la compétence du CHSCT, nous sommes légitimement en droit de nous interroger également sur la toxicité éventuelle des masques fournis aux élèves dans les écoles, collèges et lycées.

Nous déclenchons par la présente, la procédure d'alerte telle que prévue par l'article 5-7 (faisant référence à l'article 5-5) du décret 82-453 modifié. En effet, devant l'absence de réponse aux questions posées, nous avons un motif raisonnable de penser que la santé, la sécurité et la vie de nos collègues sont menacées.

FNEC-FP *Force Ouvrière* **53**

FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Nous nous tenons à votre disposition pour émettre un avis sur les mesures que vous entendez prendre pour faire cesser ce danger grave. Si aucune réponse n'était apportée, nous rappelons que nos collègues pourraient être amenés à exercer leur droit de retrait.

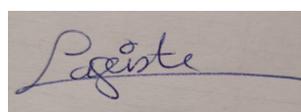
A défaut d'accord entre l'autorité administrative, les représentants de la FNEC-FP FO saisiront l'ISST et les Inspecteurs du Travail.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le directeur académique, l'expression de notre entière considération.

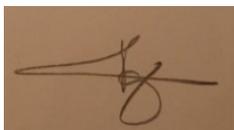
Stève Gaudin (PE)



Muriel Lageiste (AESH)



Frédéric Gayssot (PE, directeur)



Cédric Burnel (professeur certifié)

